

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 9 mars, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 3 mars 2023, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 8

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIIN Joël, REIN Murielle, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria, MILLON Gabin

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 8

Secrétaire de séance: BAUDRIER Marie-Odile

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 20 février 2023

2 Budget

Votes des comptes de gestion et comptes administratifs exercice 2022 pour le budget communal et le budget eau assainissement

Contrat d'assurances Dommage aux biens et Responsabilité civile

3 Personnel

Retour sur les entretiens du personnel

4 Ecole

Retour sur le conseil d'école du mardi 28 février

Cantine à 1 euro

5 Forêt

Etat d'assiette 2024

6 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

7 Urbanisme

Cession par la commune de la parcelle B 825

Convention de droit d'usage sur la parcelle B812 avec Ardèche Drôme Numérique

8 Terrains communaux

Convention jardins partagés

Tennis

9 ABC de la biodiversité et Parc Naturel Régional du Vercors

Document de restitution de l'ABC

Fête de l'ABC en juin 2023

Charte de coopération des acteurs dans le cadre du "Récit commun sur le loup"

10 Territoire

Réunion publique sur les déserts médiaux

Rencontre avec l'Auto-école de Méaudre

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 20 février 2023

Le procès verbal du conseil municipal du 20 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Votes des comptes de gestion et comptes administratifs exercice 2022 pour le budget communal et le budget eau assainissement

Délibération vote des comptes de gestion

Monsieur Le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation des exercices clos dressés par le comptable public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe eau assainissement du comptable public pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Comptes administratifs 2022

Budget communal

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
306 592.49€	305 022.53€	135 122.39 €	102 943.98

résultat de fonctionnement : - 1 569.96€

résultat d'investissement : - 32 178.41€

Résultat de clôture de l'exercice 2022:

Fonctionnement : + 238 107.98 €

Investissement : + 32 040.63€

Budget eau assainissement

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
84 146.52 €	67 796.09 €	95 537.64 €	69 635.75 €

résultat de fonctionnement : - 16 350.43€ résultat d'exécution d'investissement : - 25 901.89€

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Fonctionnement : + 41 911.19 €

Investissement : + 40 854.09€

Après avoir rappelé les chiffres clés, présenté le détail des comptes et répondu aux questions des conseillers, Pierre-Louis FILLET se retire de la salle et laisse le Conseil Municipal délibérer. Marie-Odile Baudrier, 1ère adjointe soumet aux votes les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe eau assainissement. Les comptes sont validés à l'unanimité des présents.

Contrat d'assurances Dommage aux biens et responsabilité civile

Groupama n'ayant pas souhaité renouveler le contrat des assurances avec la commune, deux devis ont été demandés à AXA et la SMACL.

La commune valide la proposition de la SMACL pour un montant de cotisation annuelle de 3 811.82€ à compter du 1er avril 2023.

3 Personnel

Retour sur les entretiens du personnel

Les entretiens du personnel communal ont eu lieu le jeudi 2 mars en présence de Pierre-Louis Fillet, Marie-Odile Baudrier et Joël Berthuin.

Dans l'éventualité où un service du périscolaire se mettrait en place, l'ATSEM serait intéressée pour l'encadrer.

Une réflexion a été conduite avec l'agent technique concernant l'organisation future du déneigement.

4 Ecole

Retour sur le conseil d'école du mardi 28 février

-Lors de la première phase des évaluations des classes de CP et CE1, les élèves du RPI ont eu des résultats supérieurs à ceux du Vercors et de la circonscription.

-Les deux écoles proposent cette année encore de nombreuses activités et projets dont un séjour vélo au printemps pour les élèves de CM1/CM2.

-Peut-être un projet à venir dans le cadre de "Notre École, faisons-la ensemble » qui propose aux écoles une démarche participative au service de la construction de projets innovants, d'actions partagées, destinés à améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence. La démarche n'est pas fermée dans le temps afin que les écoles et établissements scolaires qui souhaitent rentrer dans cette démarche puissent le faire dès qu'ils le peuvent.

Cantine à 1 euro

Au travers d'une convention pluriannuelle, l'Etat s'engage à verser l'aide aux collectivités éligibles pendant 3 ans sous réserve de la disponibilité des crédits. Cette aide s'élève à 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€. Le service de restauration scolaire doit proposer 3 tranches de tarification en fonction des revenus et du quotient familial. Au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.

Les élus de la commission école RPI travaillent actuellement sur ce dossier pour pouvoir engager une demande auprès des services de l'Etat.

5 Forêt

Etat d'assiette 2024

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Mme Monteillet Meryl de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable	Surface (Ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF	Mode de commercialisation décision de la commune	Observation
9	IRR	350 (m ³)	14.00	2024	2024	Vente publique	Bois sur Pied	

* nature de la coupe: IRR irrégulière

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

- DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle 9.

6 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Commission communication:

Le prochain Lou Becan devrait être distribué fin juin.

Les élus ont mis en place une liste d'urgence pour qu'en cas de problème sérieux puissent être prévenues les personnes les plus vulnérables ou celles qui n'ont pas accès aux mails et/ou à l'application Panneau Pocket.

Commission commémoration

Les élus travaillent sur la commémoration du 18 mars 1944 qui devrait avoir lieu le dimanche 17 mars 2024. Un travail sera fait en amont avec les scolaire comme en 2014, un repas sera proposé après la cérémonie ainsi que la proposition l'après-midi de se remémorer sur place les évènements de cette terrible journée.

Commission eau

La réunion pour l'étude du budget eau 2023 est fixée le lundi 27 mars à 16h00.

7 Urbanisme

Cession par la commune de la parcelle B 825

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que suite à la régularisation intervenue en 2020 par acte de Maître DIEVAL, concernant la cession par les propriétaires à la commune de Saint-Julien-en-Vercors des parcelles B 822 et B 824 pour les intégrer au chemin communal, il a été omis de régulariser également la cession par la commune aux dits propriétaires de la parcelle B 825.

En 2007-2008 lors des divisions cadastrales effectuées par le géomètre, ayant abouti au procès-verbal de cadastre du 29 janvier 2008, la commune avait reconnu que cette parcelle B 825 devait revenir aux propriétaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la cession de la parcelle B 825.

La cession se fera sans prix.

Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

L'Etude de Maître Jean-Christophe ANDRÉ à Saint-Jean-en-Royans sera chargée d'établir l'acte régularisant la cession.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
-ACCEPTE la cession de la parcelle B 825 dans les conditions énoncées ci-dessus

Convention de droit d'usage sur la parcelle B812 avec Ardèche Drôme Numérique

La commune a signé une convention avec ADN pour la pose d'une armoire sur le parking nord à l'arrière de la crèche dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Les travaux auront lieu courant avril.

8 Terrains communaux

Convention jardins partagés

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

- étant donné la volonté de la commune de Saint-Julien-en-Vercors d'encourager le développement de jardins,

- étant donné la volonté de l'association Saint Ju de Pomme, née de la réunion et la mobilisation d'un ensemble d'habitants dans le but de créer et gérer un jardin partagé,

il est proposé la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain appartenant à la commune, d'une superficie de 500 m². Cette mise à disposition est consentie pour une durée de trois ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction à la date d'échéance pour une durée maximale de dix ans, conformément à la convention établie entre la commune de Saint-Julien-en-Vercors, propriétaire, et l'association Saint Ju de Pomme.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du terrain est géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardins partagés, il est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Seule l'eau sera facturée annuellement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

-APPROUVE la convention d'occupation temporaire à titre gratuit, ainsi que ses annexes au profit de l'association Saint Ju de Pomme, sise 240 chemin de Forille à Saint-Julien-en-Vercors
-AUTORISE Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Tennis

Une signalétique sera remise en place pour informer les utilisateurs de l'obligation de prendre une carte d'abonnement en mairie. Un rappel sera fait auprès des hébergeurs sur les conditions d'utilisation du tennis.

Au niveau de l'entretien, la mousse envahissant le terrain sera enlevée au printemps et la clôture refixée en certains endroits.

9 ABC de la biodiversité

Document de restitution de l'ABC

Un document regroupant textes et cartographies va être réalisé. Le format sera le même pour toutes les communes mais avec un contenu propre à chacune. Ce support sera diffusé à l'ensemble des habitants.

Fête de l'ABC en juin 2023

La fête de l'ABC devrait se dérouler sur le dernier week-end de juin soit sur la commune de Saint-Julien en Vercors soit sur celle de Vassieux en Vercors. Il devrait y avoir des projections de films et des animations. La classe de CM1 CM2 de Saint-Martin en Vercors sera associée à la fête car ayant travaillé sur l'ABC.

Charte de coopération des acteurs dans le cadre du "Récit commun sur le loup"

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

10 Territoire

Réunion publique sur les déserts médicaux

Une réunion s'est tenue à Saint-Jean-en-Royans le lundi 27 février 2023 en présence de plusieurs députés de tous horizons politiques. Une cinquantaine de députés s'est lancée dans un tour de France afin de présenter une loi transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux. Les grandes thématiques sont: réguler l'installation des praticiens de santé sur le territoire, réformer et démocratiser les études de médecine (créer des Ecoles Normales des Métiers de la Santé) et réorganiser l'exercice des soins.

Rencontre avec l'Auto-école de Méaudre

Françoise Chatelan et Murielle Rein ont rencontré Mme Vaumousse gérante de l'Auto-école Vert Tacot à Méaudre. Elle leur a présenté le dispositif "Permis de conduire à 1€/jour". Il s'agit pour les jeunes de 18 à 25 ans dépourvus de ressources personnelles et familiales de souscrire un prêt avec La Poste. C'est un crédit gratuit remboursable sur 20 mois soit 30€/mois après obtention du permis.

Il existe également des aides de la Région en contrepartie d'un travail d'intérêt collectif, par exemple aide de 200€ contre 35h de travail. Certaines communes via leur CCAS mettent également en place des aides en échange d'heures de travail d'intérêt collectif.

Mme Vaumousse va prendre contact avec le centre social La Paz et Vertapop pour voir ce qui peut se mettre en place sur le territoire.

La séance est levée à 20h15, la secrétaire de séance

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fury' or similar, written over a horizontal line.

La secrétaire de séance,